

« L'ARCHITECTURE  
EST UNE EXPRESSION  
DE LA CULTURE »

(...) La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont institués.»

Extrait de la Loi n° 77 du  
3 janvier 1977.

Pour soutenir notre action  
Être informé de notre activité  
Participer à nos manifestations  
Être partie prenante de notre vie associative...

## Adhérez au CAUE 82 !



### VOS COORDONNÉES

Nom de l'adhérent : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

### J'ADHÈRE AU C.A.U.E. POUR 2021, EN TANT QUE :

- Particuliers ..... 10 euros
- Associations ..... 30 euros
- Professionnels et entreprises ..... 50 euros
- Communes jusqu'à 500 habitants ..... 50 euros
- Communes de 500 à 2 000 habitants ..... 200 euros
- Communes de 2 000 à 4 000 habitants ..... 300 euros
- Communes de 4 000 à 10 000 habitants ..... 500 euros
- Communes de plus de 10 000 habitants ..... 1 500 euros
- Groupement de communes et syndicats  
(métropole, agglomération, Com. de Communes, P.E.T.R., Pays...)
  - Inférieur à 15 000 habitants ..... 1 500 euros
  - Supérieur à 15 000 habitants ..... 2 500 euros

### VOTRE RÈGLEMENT

Je règle le montant de mon adhésion par :  chèque  mandat ou virement

je souhaite recevoir un mémoire

#### Coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Mtb

RIB : 11206 - 20150 - 57445265070 - 63

IBAN : FR76 1120 6201 5057 4452 6507 063

BIC : AGRIFRPP812

N° SIRET : 322 252 602 00048

Hôtel du département  
100 Bd Hubert Guouze  
82000 Montauban

Tel. 05 63 03 80 88  
caue82@ledepartement82.fr